Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602442-20260602-D_02JUIN26_17-DE

COMMUNE DE SERENT
MORBIHAN
Tél. : 02 97 75 93 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le deux juin, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 27 mai 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, COURANT Charlotte, LORGEOUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
G. Monnier donnant pouvoir à T. Guyot
G. Beaudoux donnant pouvoir à M. Bachelier

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23
Membres présents : 20
Membres absents : 3
Procurations : 2
Votants : 22
Mme Cindy Le Roch a été élue secrétaire de séance

Convention de servitude avec l'école St Joseph

M. Guyot explique que l'école Saint Joseph envisage de se doter d'un chauffage par géothermie. A ce titre elle souhaiterait mettre en place un réseau (forage) qui occuperait partiellement le domaine public à l'arrière de l'école. Sous réserve de la faisabilité de l'opération, le conseil est invité à autoriser madame le Maire à signer les pièces permettant la réalisation de ce projet sur le terrain municipal.

Mme Charlotte Courant membre de l'OGEC de l'école St Joseph ne participe pas au débat ni au vote.

sur proposition de Madame le Maire,
après en avoir délibéré,
après vote à l'unanimité et une abstention,
Le Conseil Municipal **décide :**

- **Sous réserve de la faisabilité du projet, d'autoriser Mme le Maire à signer une convention de servitude ou équivalent avec l'école Saint Joseph en vue de l'installation d'un chauffage par géothermie.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 02 juin 2026

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance

MAIRIE DE SERENT ★ 56460 (MORBIHAN) ★

Le Président de séance